



Rebond sportif Pour la reprise sportive à Chenôve

Chenôve, mercredi 16 juin 2021 – L'OMS, les 19 clubs sportifs et la Ville de Chenôve apportent une réponse en faveur d'une reprise du sport en club.

Les associations jouent un rôle essentiel dans notre société et parmi elles, les clubs sportifs occupent une place importante dans la vie des Chenevelières et Cheneveliers.

Depuis plus d'un an, avec la crise sanitaire, elles ont été mises à rude épreuve. Pour certaines, elles ont perdu près de 30% de leurs adhérents depuis le début de la pandémie.

Pour les accompagner dans la reprise de leur activité, la Ville de Chenôve maintient le montant annuel de leurs subventions, 912 500 euros, ce qui permet à l'OMS et aux 19 clubs sportifs de Chenôve de lancer pour la rentrée prochaine, le rebond sportif, un tarif unique de licence pour les clubs de Chenôve. 25 euros pour les 6 à 18 ans et 50 euros pour les plus de 18 ans.

Ce dispositif, le Rebond sportif va permettre de dynamiser les inscriptions à la rentrée et ainsi pouvoir maintenir l'activité des clubs, des bénévoles et leur accompagnement au quotidien en faveur du lien social.

Il viendra s'ajouter à d'autres dispositifs venant en aide au monde sportif, comme le Pass'Sport lancé par le gouvernement.

Le samedi 11 septembre 2021, à l'occasion des 50 ans de l'Office Municipal des Sports de Chenôve, une grande manifestation, ouverte à tous de 13h30 à 17h30 au stade Léo Lagrange, permettra aux visiteurs de découvrir les 19 clubs sportifs à travers différentes activités sur des terrains adaptés pour s'essayer à la pratique sportive. Ceux qui le souhaitent pourront s'inscrire en bénéficiant du Rebond sportif.

OMS en quelques chiffres :

19 clubs
35 disciplines sportives
3 200 licenciés répartis dans les clubs
450 dirigeants, entraîneurs, éducateurs.

Chenôve et le sport quelques dates clés:

2018 : ville classée plan national ville active et sportive
2019 : labellisée terre de jeu JO 2024
2020 : labellisée centre de préparation JO 2024
2021 : labellisée Maison sport santé

Informations pratiques :

Office Municipal des Sports : maison des sports - 15 rue de Marsannay – 21 300 Chenôve

www.officemunicipaldessportschenove.fr

Pour les personnes domiciliées à Chenôve :

De 6 à 18 ans : 25 euros

Plus 18 ans : 50 euros.

Pour les personnes domiciliées hors de Chenôve :

De 6 à 18 ans : 50 euros

Plus de 18 ans : 70 euros.

Contact presse :

Emilie BILLOT, Directrice de la communication

Tel : 03 80 51 56 17 • 06 17 41 03 49

emilie.billot@ville-chenove.fr